

Les Amis du Parc estiment que le projet de Charte du PNR des Préalpes d'Azur ne s'appuie pas assez explicitement sur les démarches et les textes officialisés ces dernières années : **Agenda 21 / Horizon 2020 / Grenelle environnement / Plan Bleu / Protocole de Kyoto**  
N'ayant plus à « enfoncer ces portes ouvertes », les contributeurs, rédacteurs et lecteurs de la charte peuvent alors se consacrer à l'analyse et à la réflexion sur **le devenir du territoire, raison d'être de la création d'un PNR.**

*Voici une documentation facile d'accès sur ces 5 textes :*

**1/ Agenda 21 local** (cf protocole pour les PNR entre le ministère de l'Environnement et la Fédé des PNR en attachement)

<http://www.agenda21france.org/demarche.html>

L'Agenda 21 est un programme politique

qui date du Sommet de la Terre de Rio (1992) et consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

*Cinq finalités essentielles :*

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

*Cinq éléments déterminants de la démarche :*

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité des approches
- L'évaluation partagée
- Une stratégie d'amélioration continue

Deux autres sites : <http://www.observatoire-territoires-durables.org/> et <http://www.association4d.org/>

**2/ Horizon 2020 de la Fédération des PNR**

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/>

*QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2020*

Les Parcs naturels régionaux refondent pour l'avenir les quatre orientations qui ont fait leur succès. Celles-ci traduisent leur exigence de travailler pour le long terme et restent les conditions indispensables au classement par l'Etat, ou à son renouvellement.

- 1 Préserver et valoriser des patrimoines vivants
- 2 Partager un projet de vie avec des hommes et des femmes
- 3 Faire vivre une culture "Parc naturel régional"
- 4 Faire de la charte un contrat de territoire

*Horizon 2020, cadre de la stratégie des PNR, fixe les principaux objectifs suivants :*

- 1/ contribution à la lutte pour la conservation de la biodiversité et contre l'effet de serre ;
- 2/ approfondissement du dialogue urbain-rural, accueil de nouvelles populations mais lutte contre l'étalement urbain ;
- 3/ prise en compte de l'arrivée des nouvelles technologies en anticipant les conséquences pour la vie des territoires et la participation citoyenne ;
- 4/ prise en compte d'une demande touristique nouvelle (sportive, récréative, culturelle) à côté des aspects « découverte » et « nature » ;
- 5/ prépare les territoires aux conséquences des mutations institutionnelles à venir (aux plans national et européen).

**3/ Engagements du Grenelle de l'environnement**

<http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hs2-2.pdf>

[http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/07-11-23\\_GE\\_engagementsV2.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/07-11-23_GE_engagementsV2.pdf)

1/ Faire du bâtiment le chantier n°1 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique

- 2/ Harmoniser les documents d'orientation et de planification, notamment établis à l'échelle de l'agglomération
- 3/ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 et réduire la dépendance de ce secteur aux hydrocarbures
- 4/ Climat - énergie
- 5/ Maintenir et développer la biodiversité
- 6/ Atteindre ou conserver, d'ici à 2015, le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines
- 7/ Initier et accélérer la transformation de l'agriculture
- 8/ Effort national de recherche
- 9/ Prendre en compte la politique environnementale comme une composante de la politique de santé
- 10/ Renforcer la politique de réduction des déchets
- 11/ L'état doit, comme toute collectivité publique, tenir compte des conséquences sur l'environnement des décisions qu'il prend
- 12/ Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance, mieux informer le public et généraliser la formation au développement durable
- 13/ Faire des territoires français d'outre-mer des territoires d'excellence environnementale

4/ **Plan Bleu** pour l'ouverture sur toute la Méditerranée  
(En attendant l'hypothétique Union pour la Méditerranée)

<http://www.planbleu.org/>

Le Plan bleu est un Centre d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) établi par le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il est déjà trentenaire ! (cf Attachement Plan Bleu, orientations stratégiques)

Le Plan Bleu est aussi un centre à vocation internationale chargé, dans un cadre de coopération régionale, de produire de l'information et de la connaissance afin d'alerter les décideurs et acteurs sur les enjeux environnementaux et de développement durable en Méditerranée et de dessiner des futurs pour éclairer la décision.

Les documents du Plan Bleu constituent une mine de renseignements pour tout Conseil Scientifique de PNR proche de la Méditerranée.

5/ **Engagements de Kyoto** et bientôt de Copenhague pour l'ouverture sur le monde.

Se reporter au site [Protocole de Kyoto](#) à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

*Bonne lecture de ces textes adoptés ou ratifiés par la France et surtout de l'Horizon 2020 de la Fédération des PNR qui dit sans ambages que les 4 objectifs qu'elle énonce « restent les conditions indispensables au classement par l'Etat, (d'un territoire en PNR) ou à son renouvellement (au bout de douze ans) ». Peut-on être plus clair ?*

Mercredi 26 août 2009